

## RESIDENCE LE SAINT-REMY

Association des copropriétaires

Rue Marché Saint Remy, 8

5000, NAMUR

Banque: BE16.0689.3605.4774

BCE: 0884 872 008

### PROCES VERBAL – Assemblée générale du 20/04/2022

Conformément aux dispositions statutaires et sur convocation régulière du 04/04/2022, l'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence «Le SAINT-REMY» s'est tenue dans la salle JEAN PIERLOT du « Centre l'Ilon », rue des Tanneries 1 à 5000 NAMUR  
(Tél : 081/83.05.00),  
le mercredi 20 avril 2022, la réunion débute à 18h00 précises.

### AVEC POUR ORDRE DU JOUR :

#### 1. Contrôle de la validité de l'assemblée.

Suivant la liste des présences dûment signée, en début d'assemblée, 3 propriétaires sur 6 sont présents ou représentés et possèdent au total en quotes-parts dans les parties communes 430/1.000èmes.

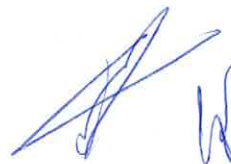
Le double quorum n'étant pas atteint l'assemblée n'est donc pas valablement constituée et n'est pas apte à délibérer.

La seconde séance aura lieu le mardi 10/05/22 à 10h00 au sein de la maroquinerie Pirlot à 5000 NAMUR Rue de la Croix 26.

#### 2. Constitution du bureau. Vote.

#### 3. Présentation des comptes de l'exercice 2021, exercice allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 suivant bilan et décompte individuel joints à la présente.

- a. Approbation des comptes. Vote.
- b. Remboursement des soldes créditeurs. Vote
- c. Décharge au syndic. Vote.
- d. Décharge au commissaire aux comptes. Vote.
- e. Décharge au conseil de copropriété. Vote.



#### 4. Mise en conformité des statuts selon la législation actuellement en vigueur. Explications. Vote. Mode de financement. Vote.

#### 5. Eventualité de revoir le règlement d'ordre intérieur avant la mise en conformité des statuts. Explications. Vote.

#### 6. Informations relatives à la mise en conformité incendie de la résidence. Explications. Vote si nécessaire.

- Mise en conformité électrique partie communes. Explications. Vote si nécessaire.
- Portes RF communes et coffrets coupe-feu au niveau des compteurs électriques, information. Vote si nécessaire.

P.G.I. Expert SPRL

Siège social et d'exploitation : 5060 AUVELAIS Rue Pont-Sainte-Maxence 22

N° BCE 0541.533.380; Agrée IPI N° 506 456 ;

Tél : 071/404 685 ; Fax : 071/385 484 ; Gsm URGENCE : 0475/719 266 ;

Gestionnaire de dossier : [info@pgiexpert.be](mailto:info@pgiexpert.be);

Comptabilité : [compta@pgiexpert.be](mailto:compta@pgiexpert.be); Direction : [direction@pgiexpert.be](mailto:direction@pgiexpert.be)

## RESIDENCE LE SAINT-REMY

Association des copropriétaires

Rue Marché Saint Remy, 8  
5000, NAMUR  
Banque: BE16.0689.3605.4774  
BCE: 0884 872 008

7. Information sur le dossier d'analyse de risque ascenseur. Vote si nécessaire.
8. Problématique des dépôts sauvages dans les caves de la résidence. Explications. Vote.
9. Problématique des nuisibles dans la copropriété. Explications. Vote si nécessaire.
10. A la demande de Madame Tenret-Noël : Fonctionnement du chauffage en période estivale. Explications. Vote.
11. A la demande de Madame Tenret-Noël : Réglementation relative au niveau du local des compteurs d'eau. Explications. Vote.
12. Maintiens des sociétés avec lesquelles la résidence a des contrats selon le tableau fournisseur joint à la présente. Explications. Vote.
13. Mission du conseil de copropriété. Explications. Vote si nécessaire.
14. Présentation et approbation du budget 2022. Vote.
15. Prochains appels à provisions: proposition d'adapter les appels sur base des charges réelles de l'exercice 2021 et du nouveau budget. Vote.
16. Approvisionnement du fonds de Réserve. Explications. Vote.
17. Nomination du conseil de copropriété. Vote.
18. Nomination d'un commissaire aux comptes. Vote.
19. Reconduction du mandat du syndic représenté par Madame Kheder de la société P.G.I. Expert sprl. A défaut désignation d'un nouveau syndic. Vote. Signature du contrat par les membres du conseil. Vote.

2

La séance est clôturée à 18h30 et, après lecture, les membres de l'assemblée sont conviés à signer le PV reprenant les décisions prises lors de la présente assemblée.

Une copie du présent procès-verbal est envoyée à chaque copropriétaire et l'original sera classé avec les archives et l'historique de l'Association.

En cas de biens acquis par plusieurs personnes, et ce conformément à la loi, pouvez-vous nous transmettre les coordonnées de la personne de contact à laquelle les appels de fonds, appels à provisions et convocations doivent être transmis. Sans réponse de votre part, nous considérerons les noms et adresses actuellement en notre possession comme corrects.

Pour P.G.I. sprl  
Reem KHEDER  
Administratrice



### P.G.I. Expert SPRL

Siège social et d'exploitation : 5060 AUVELAIS Rue Pont-Sainte-Maxence 22  
N° BCE 0541.533.380; Agrée IPI N° 506 456 ;  
Tél : 071/404 685 ; Fax : 071/385 484 ; Gsm URGENCE : 0475/719 266 ;  
Gestionnaire de dossier : [info@pgiexpert.be](mailto:info@pgiexpert.be);  
Comptabilité : [compta@pgiexpert.be](mailto:compta@pgiexpert.be); Direction : [direction@pgiexpert.be](mailto:direction@pgiexpert.be)